



Possibilité de carrière

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) est la autorité de réglementation responsable des assurances, des services à la consommation, des *credit unions*, des coopératives, des sociétés de prêt et de fiducie, des pensions et des valeurs mobilières. Elle constitue maintenant la seule autorité de réglementation qui aide à assurer la protection financière des citoyens de la province et est une source d'information pour les aider à comprendre les décisions financières qu'ils doivent prendre et à devenir des consommateurs avertis. La FCNB est une société de la Couronne indépendante dont les activités sont financées par les droits réglementaires que paient les intervenants de l'industrie.

Elle offre aux professionnels enthousiastes la possibilité de jouer un rôle crucial dans l'exécution de son mandat.

Conseiller ou conseillère juridique en matière d'application de la loi – (Saint John)

La Commission est à la recherche d'un juriste qualifié pour l'aider à faire appliquer ses dispositions réglementaires.

La personne choisie prêtera assistance aux enquêteurs et fournira de l'aide et des conseils juridiques à toutes les étapes du processus d'application de la loi, de l'évaluation jusqu'à la poursuite, au sein de la Division de l'application de la loi.

Elle se chargera principalement de préparer les cas en vue d'audiences devant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs et les tribunaux, s'occupant notamment de l'examen de rapports d'enquête, de la recherche juridique, de la préparation de documents de plaidoirie, de l'entrevue et de la préparation de témoins, de la préparation des mémoires juridiques et de la recherche connexe, ainsi que de la tenue d'audiences. Elle sera appelée à formuler des avis et conseils juridiques au personnel de la Commission concernant les procédures, les aspects administratifs et les enjeux de politique relatifs à l'application de la loi et au non-respect des dispositions législatives sous la gouverne de la Commission. Le conseiller ou la conseillère juridique relève directement du directeur de la Division de l'application de la loi.

Les personnes désirant poser leur candidature doivent être motivées, enthousiastes et dynamiques, aimer le travail d'équipe et pouvoir facilement assumer des responsabilités au besoin. Elles doivent comprendre et embrasser la technologie informatique, ainsi que pouvoir s'en servir efficacement.

Autres qualités recherchées :

- Détenir un diplôme en droit et être admissible à devenir membre du Barreau du Nouveau-Brunswick;
- Compter au moins cinq ans d'expérience dans le domaine du droit;
- Posséder de l'expérience de l'analyse des questions juridiques liées aux enquêtes et aux mesures d'application de la loi;
- Connaissance du droit et des principes administratifs ;
- Posséder l'aptitude avérée de présenter ses points de discussion de façon efficace devant des décideurs juridiques ou administratifs

- Pouvoir communiquer efficacement en anglais et en français, à l'oral et à l'écrit;
- Posséder des connaissances et de l'expérience dans le domaine des valeurs mobilières, des services financiers et des marchés des capitaux constitue un atout.

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs offre aux membres de son personnel une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels ainsi que des possibilités exceptionnelles de se perfectionner et de relever des défis. Si vous désirez devenir un rouage essentiel de notre équipe, nous vous invitons à nous faire parvenir votre curriculum vitæ et une lettre de présentation à l'adresse avant le 4 février 2022 :

Commission des services financiers et des services aux consommateurs
À l'attention de l'agente des ressources humaines
Courriel : Information@fcnb.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce poste, veuillez consulter le site Web de la Commission à l'adresse www.fcnb.ca ou communiquez avec l'agente des ressources humaines au 506 643-7858.